

Décision du Président n°2023-077

Objet : Assainissement - travaux Lepuix - programmation 2024 - demande de subventions

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°182-2019 du 17 décembre 2019 portant approbation du programme pluriannuel de travaux,
- les décisions n°2021-005 du 22 janvier 2021, n°2021-029 du 10 mai 2021 et n°2022-073 du 15 décembre 2022 portant sur les demandes de subvention pour la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau EU sur la commune de Lepuix,

Considérant

- les études de projet relatives aux travaux d'assainissement rue de Belfort sur la commune de Lepuix d'une part et relatives au développement de l'autosurveillance sur le réseau d'autre part,

DECIDE

Article 1^{er} : d'adopter l'opération de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Lepuix, programmation 2024, pour un montant d'opération prévisionnel de 1 047 822,55 € HT, correspondant au lot 1 de travaux,

Article 2 : d'adopter l'opération d'équipement des postes de refoulement (autosurveillance et électromécanique), correspondant au lot 2 de travaux,

Article 3 : d'approuver le plan de financement prévisionnel pour chacun des lots travaux qui s'établit comme suit :

- lot 1

Financements publics		Montant de la dépense	Pourcentage	Montant de l'aide
Agence de l'eau	attribuée	1 047 822,55 €HT	8,42%	88 200 €
DETR2024	sollicité	1 047 822,55 €HT	9,54%	100 000 €
Total des financements			17,96%	188 200 €
		Part CCVS	82,04%	859 622,55 €

- lot 2

Financements publics		Montant de la dépense	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR2024	sollicité	202 467,29 €HT	49,39%	100 000 €
Total des financements			49,39%	100 000 €
		Part CCVS	50,61%	102 467,29 €

Article 4 : de solliciter une aide financière au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux 2024 pour le lot 1 de travaux, pour un montant de 100 000 € HT,

Article 5 : de solliciter une aide financière au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux 2024, pour le lot 2 de travaux, pour un montant de 100 000 €HT,

Article 6 : de signer l'ensemble des documents relatifs à l'opération,

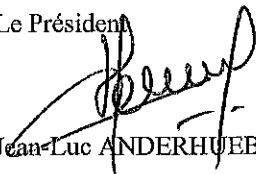
Article 7 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2

Visa préfectoral

Etueffont, le 11 décembre 2023,

Le Président


Jean-Luc ANDERHUEBER.

